

CHANTIERS

association école moderne des travailleurs
de l'enseignement spécial pédagogie freinet



165

fév 90

SOMMAIRE

FEVRIER 1990. Chantiers N° 6.

P 3 - Evolution de la scolarisation des jeunes en difficultés.

Serge JAQUET.

P 11 - A propos du projet pédagogique de la SEGPA à Pessac.

Monique MERIC.

P 14 - Projet Pédagogique de la SEGPA -

P 18 - Réseaux: réponse officielle de la Commission ES de l'ICEM.
après la parution du projet de texte sur les réseaux de soutien..
synthèse de Didier MUJICA.

P 22 - Orthographe: Fichier de références orthographiques.

Dominique RIPARD.

P 24 - Lecture: un jeu de lecture - LE CLOWN .

Paule RENAUDAT

P 25 - INFOS - APPELS - EN BREF - par Didier MUJICA.

Travaux de la Commission ES - Le point sur CHANTIERS - au BO -
Fiches d'inscription au JE de l'ICEM .

POUR VOUS ABONNER, REMPLISSEZ LE FICHET CI DESSOUS ET ENVOYEZ LE A :

Jean MERIC - 10 rue de Lyon - 33700 MERIGNAC

à servir à (nom, prénom, adresse, code) :

--	-------------------------

Paiement
à l'ordre de
A.E.M.T.E.S.
C.C.P. 915.85 U LILLE

100 F
pour
12 mois

EVOLUTION de la SCOLARISATION des JEUNES en DIFFICULTÉS

Tel est le titre d'une intervention que nous avons effectuée au congrès de STRASBOURG. L'idée de cette réflexion est apparue durant les journées d'études d'Andernos. Dans l'air du temps, on parlait beaucoup des jeunes en difficultés, de l'évolution des S.E.S et des E.R.E.A. (circulaire du 6 février 1989), de niveau V, de C.A.P., de 80 % des jeunes au BAC (niveau ou examen en poche ???). ...

J'avais parlé alors de "positionnement scolaire des jeunes en difficultés"; la formule est certes âpre d'accès mais elle se voulait correspondre à un échiquier sur lequel on déplace des pièces ; des objets et non pas des êtres humains. Les premiers sacrifiés étant bien entendu les pions que sont les jeunes "non scolaires" dont la jouissance ne passe pas tout à fait par l'école !!!

I) HYPOTHESES - QUESTIONS INITIALES :

* Apparemment, il y a une forte diminution du nombre d'enfants scolarisés dans l'Enseignement Spécialisé : moins 120 000 en 3 ans, écrivions-nous dans le Dossier INTEGRATION de la Commission Enseignement Spécialisé (toujours en vente auprès de Jean et Monique MERIC, 10, rue de Lyon, 33700 MERIGNAC); 50% des classes spéciales ont fermé en 5 ans disait la F.E.N.

D'où quelle est l'évolution quantitative dans l'Enseignement Spécialisé ?

* Ne sommes-nous pas dans une période d'intégration sauvage - au fond, à côté du radiateur ? On veut amener 80% d'une classe d'âge au BAC (à ne pas confondre avec 80% d'une classe d'âge réussissant au BAC !) ; on supprime les C.A.P. petit à petit (en Lycée Professionnel on ne prépare presque que des B.E.P.). ...

Ne va-t-on pas baisser le niveau des examens pour arriver à une grande réussite ? Certains élèves de L.P. ne vont-ils pas perdre leur place et se retrouver en S.E.S. et E.R.E.A. ? Que vont devenir les jeunes qui n'ont pas une chance d'aller vers le niveau V (cela correspond au niveau requis pour un C.A.P.) ? Direction la porte, les I.M.E., l'A.N.P.E. à 14 ans (si si cela s'est dit !) ?

* Est-ce que les "troubles" des enfants ont changé ou non ? Ne risque-t-on pas une médicalisation des handicaps ? Ne risque-t-on pas une déscolarisation ?

Cet ensemble correspond à un décalage dans la pyramide de la scolarité et à une super ségrégation. A un congrès dont le thème était "Les Droits des Enfants", nous ne pouvions pas ne pas réfléchir à ce questionnement.

II) DEMARCHE - METHODE DE TRAVAIL :

Notre première volonté fut l'objectivation : en effet, la plupart des discours et des discussions ne sont que des opinions, ou se basent sur des idées reçues, des paroles entendues.

Nous avons donc décidé de travailler à partir de chiffres et de statistiques collationnés dans toutes les directions :

- au sein du mouvement
- auprès des syndicats, mouvements amis, associations tournées vers l'Enseignement Spécialisé
- auprès de l'Education Nationale, tant dans les départements que vers le ministère.

A partir de cela, nous avons tenté de mettre à jour des grandes lignes et de voir si nos hypothèses coïncidaient avec la réalité.

III) REMARQUES :

"Il vaut mieux s'adresser au bon dieu qu'à ses saints !" La majeure partie des informations m'est venue du ministère de l'Education Nationale et de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective. Ces braves gens ont même poussé le luxe jusqu'à me téléphoner pour me demander si les documents répondaient à mon attente et pour me proposer leur aide au cas où ...

D'autant plus sympa et surprenant qu'il est quasiment impossible d'obtenir des éléments par les inspections académiques départementales. Soit il y a rétention de l'information, soit "il n'y a rien dans ce

domaine qui se fait dans notre département" (alors que les enquêtes venant du Ministère vers ces inspections sont annuelles ou bi-annuelles et obligatoires...), soit, comme en Savoie, il est demandé d'utiliser les documents avec circonspection ...

Les syndicats : si j'en parle, c'est pour les dénigrer et, impossible de faire autrement. Soit l'A.I.S. ce n'est pas leur tasse de thé (ça ne doit pas représenter un assez grand nombre d'individus syndicables) : on n'a rien dans ce domaine ; "vous, dans l'E.S., vous êtes exigeants, les indemnités spéciales ... maintenant vous demandez des statistiques" (Je cite). Soit nous avons reçu des chiffres "arrangés" : à partir d'un tableau récapitulatif de la Direction de la Prospective, le S.N.I. m'a envoyé un tableau dont les entrées sont identiques et les sommes (en sorties) différentes. ETC ...

Les associations : là nous obtenons des renseignements très pointus dans le domaine suivi ; il n'y a rien de générique mais une analyse fine des données qui les intéressent (qui les non-voyants, qui les classes intégrées,...). Très utile pour ceux qui travaillent dans une classe ou un établissement hyper-spécifique.

LES CHIFFRES : méfions-nous !!! On constate des différences notoires d'analyses selon le discours que l'on veut faire passer. Un seul exemple : en 1980/81, le nombre de jeunes scolarisés dans les établissements spécialisés et classes spécialisées de l'Education Nationale diminue de près de 10% (voir tableau A). C'est ENORME : 20 000 jeunes de moins ; où sont-ils passés ?

Explications du S.N.I., du S.G.E.N., de l'I.C.E.M., du G.F.E.N. : intégration sauvage, on récupère des postes d'instits ... (relisez les textes de l'époque, c'est édifiant).

Explications officielles : c'est là le résultat du travail mené par les G.A.P.P. et d'une politique d'intégration efficace ... (relisez là encore).

Explication réelle : depuis 1980/81, pour une raison X..., les classes d'adaptation du primaire ne sont plus considérées comme des classes spécialisées. En 1980/81, elles recevaient 18 666 enfants. SANS COMMENTAIRE.

Nous, dans notre dossier INTEGRATIONS, avons parlé d'une diminution de 120 000 : j'ignore comment nous avons pu écrire une pareille énormité !

IV) ANALYSE BREVE DES CHIFFRES :

Pour ne pas vous surcharger d'éléments, je vous donnerai simplement les grandes lignes de ces données. Vous avez, joints à ce texte, trois tableaux qui vous permettront de vous faire votre propre point de vue. Je m'engage à essayer de répondre à toutes les questions ou demandes de compléments d'informations que la lecture de ces tableaux occasionnera.

A) STABILITE : l'ensemble des données nous montre que les évolutions sont faibles et lentes et que la plupart des critères ne subissent aucun changement.

= en nombre global (tableaux A et B), l'évolution suit celle de la courbe démographique (environ 10% en données corrigées).

= dans les classes spécialisées, on reçoit 60% de garçons et 40% de filles : aucun changement dans ce domaine.

= le pourcentage d'enfants en classes spécialisées par rapport aux enfants de classes banales se situent toujours aux environs de 2,5% (les

crêtes sont 2,37 et 2,7 %)

= la classe d'âge la plus représentée est : 12 - 15 ans ; le chiffre se situe toujours près de 5 % ; il est de moins de 1,5 % pour les 2 - 7 ans.

= "les déficients intellectuels légers" constituent l'essentiel des enfants scolarisés dans l'A.I.S. : le chiffre est de 83,3 % du total Education Nationale en 1987/88 et 57 % de l'ensemble des enfants scolarisés dans l'A.I.S. (Education Nationale + Santé / Affaires sociales).

B) VARIATIONS:

- A l'école primaire, il y a une baisse importante des enfants scolarisés en classe spéciale, ceci sans tenir compte des classes d'adaptation tantôt comptabilisées, tantôt exclues. Un peu moins de 28 000 en 10 ans.

- En S.E.S., le nombre d'enfants scolarisés est en augmentation jusqu'en 1984 puis s'est stabilisé. Plus 22 000 en 10 ans.

Pour nous, ces deux données sont essentielles car, selon les années, les lieux, les politiques, la tendance est la même : même si un enfant en difficultés scolaire est maintenu en classe banale dans le primaire, il n'ira pas en 6ème de Collège ! Il se retrouvera en filière spécialisée. D'où deux idées-force :

Le collège a peu évolué et n'est pas un lieu d'intégration.

Classe spéciale ou classe banale dans le primaire, peu importe, cela ne permet pas à l'enfant de combler son handicap scolaire ; il ne "rattrape" pas son retard.

- La scolarisation en classes spécialisées a plutôt augmenté : de moins de 250 000 en 1980, le chiffre est passé à 285 000 en 1988. De même, en 1980, moins de 10 000 jeunes handicapés étaient scolarisés en classes banales : ils étaient 26 000 en 1988. L'effort d'intégration, de scolarisation s'est porté sur des enfants ou des jeunes dont le handicap est "médicalement palpable", plutôt d'ordre physiologique ou génétique.

C'est là un point important à mettre au crédit, essentiellement, des associations de parents, de l'A.P.A.J.H. et du Ministère des Affaires Sociales.

- Dans les départements, les réalités sont très variables ; ici on intègre le plus possible ; là on utilise le plus possible les capacités (en terme quantitatif) des établissements. Ceci d'ailleurs sans qu'une politique, ou une stratégie claire soit annoncée. Nous avons beaucoup à travailler dans les Commissions diverses (C.D.E.S., C.C.S.D., C.C.P.E.) afin de permettre une prise en compte réelle du droit des enfants.

TABLEAU A

7.

NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS DANS LES ETABLISSEMENTS ET CLASSES

SPECIALISES

-0-

ANNEE SCOLAIRE	TOTAL	MINISTERE de L'EDUCATION NATIONALE (le calcul est précis et exhaustif)	MINISTERE DE LA SANTÉ (et affaires sociales) (le total n'est jamais précis ni exhaustif)
I975/76	349632	235676	II3956
I976/77	393842	24I200	I52642
I977/78	4I09I4	247I26	I62788
I978/79	424697	249962	I74735
I979/80	423I83	250354	I72829
I980/8I *	399000	230005	I68995
I98I/82	394903	228728	I66I75
I982/83 *	3I0000	2I5693	94307
I983/84	335743	209II5	I26628
I984/85	333092	204744	I28348
I985/86	342754	202422	I40332
I986/87	34I088	200089	I40099
I987/88	337523	I97922	I3960I
I988/89	?	I96I70	?

REMARQUES :

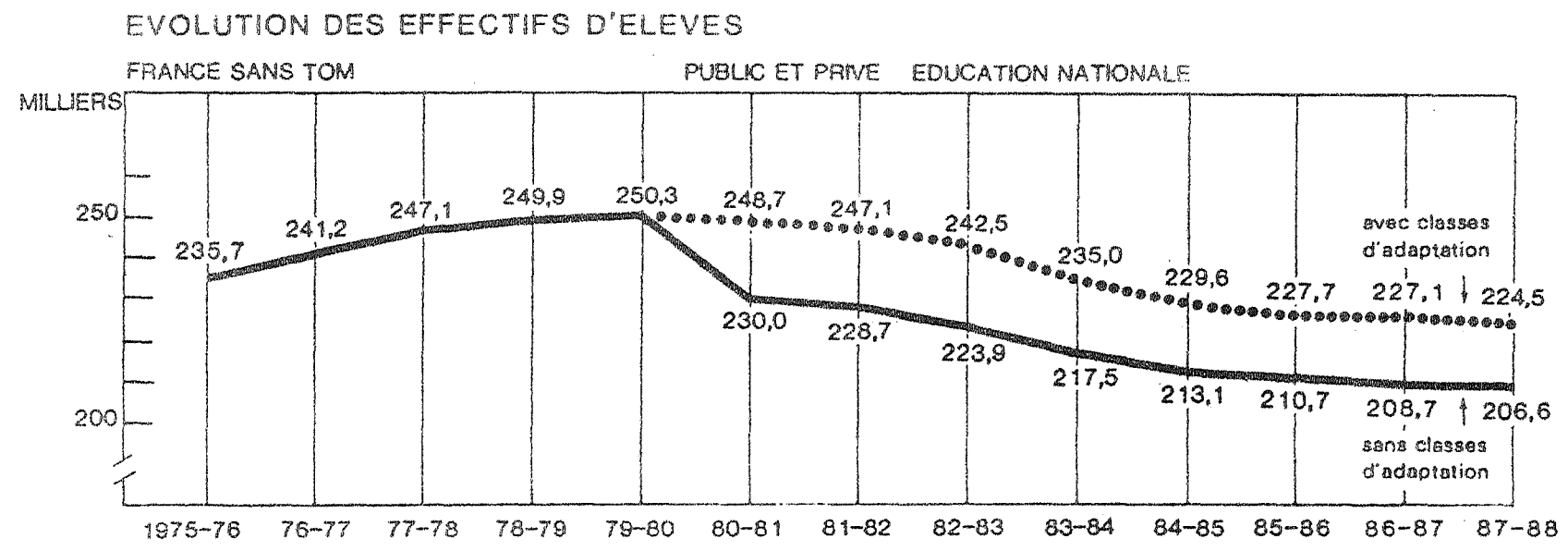
+ A partir de l'année I980/8I, les élèves des classes d'adaptation ne sont plus comptabilisés dans ces chiffres, ces classes n'étant pas considérées comme spécialisées. (en 79/80, I8666 enfants en classe d'adaptation)

+ En I982/83, le ministère de la santé est devenu aussi celui des affaires sociales ; cela a correspondu à de nouveaux critères de décompte : les jeunes accueillis dans des établissements sans école (type institut médico-social sans classe) ne sont plus comptabilisés par le ministère de la santé car on considère qu'ils sont déjà scolarisés ailleurs et donc déjà comptés.

Apparaît alors un chiffre nouveau : NOMBRE DE JEUNES SCOLARISES DANS L'E.S.

+ A partir de I982/83, les chiffres n'incluent plus les D.O.M. (I0270 jeunes dépendant du ministère de l'E.N. habitaient dans les D.O.M. et étaient scolarisés dans l'E.S. pour l'année 8I/82).

+ Le chiffre de I988/89 a été obtenu par mes soins et mes calculs à partir de plusieurs documents officiels ; tous les autres ont paru dans les notes d'informations annuelles sur l'E.S. du ministère de l'Education Nationale. S. JAQUET



LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

	76/77		77/78		78/79		79/80		80/81		81/82		82/83		83/84		84/85		85/86		86/87		87/88	
Classes annexées à écoles	113 345	50,3%	119 241	43,5%	115 607	47,5%	112 337	46,0%	89 559	40,2%	87 166	39,1%	82 506	38,2%	76 984	36,8%	72 313	35,6%	68 750	34,4%	67 839	33,9%	66 084	33,3%
S.E.S. et Cl. Ateliers	33 633	33,6%	38 375	40,8%	105 473	47,2%	108 149	44,3%	110 532	43,6%	112 985	51,1%	113 826	52,7%	114 648	52,8%	115 515	56,1%	116 765	57,6%	116 628	58,2%	115 930	53,3%
Éta. sc. Spécialisés	11 977	5,0%	12 097	5,0%	11 335	4,6%	11 708	4,8%	11 343	5,0%	8 754	3,9%	7 462	3,4%	5 534	2,6%	4 452	2,1%	3 870	1,9%	3 814	1,9%	3 667	1,8%
E.R.E.A. (ex ENP)	10 842	4,8%	11 129	4,6%	10 487	4,3%	11 573	4,7%	11 373	5,1%	11 833	5,3%	11 899	5,5%	11 949	5,7%	11 834	5,7%	12 037	5,9%	11 808	5,9%	12 230	6,1%
TOTAL	236 397	100%	240 812	100%	242 908	100%	243 767	100%	222 807	100%	220 798	100%	215 693	100%	209 115	100%	204 744	100%	202 422	100%	200 089	100%	197 911	100%
Quotient perf./SES	1,28		1,21		1,10		1,04		0,81		0,77		0,72		0,67		0,63		0,60		0,58		0,57	

Les variations

	de 1976 à 1980	de 1980 à 1984	de 1984 à 1987	de 1976 à 1987
classes annexées	- 30 386	- 16 646	- 6 829	- 53 861
SES et Classes Ateliers	+ 16 899	+ 5 013	+ 385	+ 22 297
TOTAL M.E.N. (Ministère Éducation Nationale)	- 13 590	- 11 633	- 6 444	- 38 486

* Les élèves des classes

d'adaptation étaient compa-

bilisés avec ceux des classes

annexées de 1976 à 1980/81

et plus ensuite (≈ 25 000 él. en 1976)

V) EXTRAPOLATION PEDAGOGIQUE :

Nous avons perçu deux grands pôles à mettre en rapport avec la Pédagogie Freinet.

* D'abord, le fait que les enfants "perdus pour l'enseignement spécialisé" en primaire reviennent dans l'Enseignement Spécialisé soit en S.E.S. soit en E.R.E.A.. Où est le raté de l'intégration : causes pédagogiques, psychopédagogiques, institutionnelles ...? Je crois qu'à ce sujet, nous pouvons relire notre dossier Intégrations et réaffirmer l'iniquité et l'inefficacité d'une approche ontologique de l'échec scolaire. Seule peut-être une stratégie systémique permettrait une amélioration tangible.

Pour nous, en Pédagogie Freinet, avons-nous d'autres moyens pour garantir la réussite d'une intégration et pour enrayer la spirale de l'échec ? Nous avons commencé à échanger à propos de la prévention : Michel ALBERT coordonne un travail à ce sujet ; certains ont déjà écrit à ce sujet. Il apparaît que nous sommes à la pointe dans ce domaine (même si la pointe n'est guère accérée) ; à nous de le prouver par les faits.

* Le second point nous ramène à la S.E.S. (ou aux E.R.E.A.) : les 12 - 15 ans représentent l'essentiel de la population des classes spécialisées ; nous aurions à comprendre mieux pourquoi, par des analyses au niveau de la genèse du jeune et au niveau de l'institution. Nous avons aussi à affronter un tourbillon de nouveautés dans les textes officiels et dans l'évolution des collèges qui entrent tous, tour à tour, dans la politique de rénovation.

Avant de donner la parole à Monique MERIC qui se trouve de plain pied dans la transformation d'une S.E.S en S.E.G.P.A. (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), voici quelques extraits éclairants de la circulaire du 6/2/89 et d'un projet de circulaire afférent (mai 89).

On ne parle plus de déficients mais "d'adolescents en difficultés". "Le concept de déficience intellectuelle a évolué. L'admission en S.E.S. et E.R.E.A. ne peut se faire sur la base seule du Qotient Intellectuel."

"Les S.E.S et E.R.E.A. ont toute leur place dans l'ensemble des formations du second degré et constituent l'une des voies visant à l'acquisition par les jeunes d'une formation et d'une qualification leur permettant une insertion professionnelle au niveau V (N.B. : niveau V = niveau du C.A.P.).

"Les S.E.S deviennent de véritables sections d'enseignement général et professionnel adapté".

"L'objectif recherché est de donner la possibilité aux élèves des enseignements adaptés d'obtenir, ou d'être en position favorable pour obtenir un diplôme attestant de leur qualification au niveau V. Plus qu'un objectif, c'est un véritable enjeu pour le système éducatif."

La circulaire N° 89-036 du 6 février 1989 est parue au B.O. N°7 du 16 février 1989.

Serge JAQUET

Les changements des S.E.S. en Gironde

mon opinion

SITUATION ACTUELLE -----

Dès qu'une SES (ne trichant pas avec les effectifs indiqués à l'administration) signale par les nombres d'élèves fournis sur ses listes, une diminution d'effectifs, celui-ci étant aux environs de 80, l'administration, sans aucun commentaire, commence par supprimer un poste d'enseignant général. Dès lors, le processus est enclenché et, très vite, ladite SES meurt de sa belle mort. L'année suivante, n'ayant plus les caractères de la structure réglementaire, l'administration y supprime un poste de PTEP et celui du directeur. Le principal du collège en question, qui a déjà, en général bien assez de travail, ne voit pas d'un bon oeil le boulet de la SES à se traîner (même s'il est de bonne volonté) et il assume mal ce boulot supplémentaire, qui en réalité, n'est pas de son ressort. Les problèmes de discipline se multiplient, bien sûr; les parents ne veulent plus mettre leurs gamins dans cette SES, et ainsi, lorsque les derniers 6ème sont en 3ème... C'EST LA FIN...

Deux SES ont déjà disparu en quatre ans et deux autres sont en train de subir le même processus. Nous, on a du pot, une bonne réputation, et nous récupérerons de plus en plus de gamins qui viennent de, ou auraient du aller à la SES voisine, située à 5 kilomètres, à Pessac aussi et qui subit l'entreprise de démolition actuelle.

Alors, les directeurs "avisés"... prennent des mesures pour que "leur" structure dure. Il paraît, disent ces directeurs-là, que les parents ne veulent plus mettre leurs enfants dans les SES parce que à la sortie, les enfants n'ont RIEN. De là à en conclure qu'à la SES, on ne fait RIEN... Déduction facile. AVANT il y avait le fameux CEP (passé en première année dans les LEP), contre lequel j'ai lutté avec acharnement car DIPLOME-BADGE de débilité puisqu'il n'était passé QUE dans les SES. D'autre part, c'est vrai que dans les collèges à cause des conditionnements imprimés dans les têtes depuis le début du primaire et aussi à cause des comportements marginaux ou asociaux de quelques recrues, les gamins sont la risée de certains élèves du collège (sûrement les plus mauvais !) qui les traitent de fous ou de bons à rien. Et ça, c'est sûr que ça leur fait mal : dans cette promo, plusieurs textes libres ont évoqué le problème et, depuis longtemps, j'ai remarqué que les 6ème, heureux et dynamiques pendant le premier trimestre parce qu'ils sont "au collège", manifestent une certaine nostalgie et une régression plus ou moins importante au second trimestre parce qu'ils prennent conscience de la ségrégation.

SOLUTION TROUVEE -----

Donc, pour remédier à tout ce qui précède:

- mettons en oeuvre la préparation d'un diplôme, le CAP, (avant même que les textes ne le suggèrent).
- donnons-nous en les "moyens" en obtenant de garder les jeunes jusqu'à 18-19 ans.

- ayons des rencontres avec les familles de chaque classe et leurs enfants. Rencontres individuelles où on leur montrera (voir feuille dossier représentant les routes possibles dans l'Education Nationale) où en est l'enfant et où il va ... VERS LE CAP, BIEN SUR. Il risque d'y avoir peut-être la possibilité de partir en LEP à la fin de la 4ème ou de la 5ème (rare!). On fera le dossier évidemment, mais la meilleure route, la plus sûre, c'est celle de la SES.

INCONVENIENTS ET AVANTAGES -----

Ces réunions ont un positif ENORME :

* le point est fait avec chaque enfant par chaque membre de "l'équipe" qui travaille avec lui.

* les parents, dans leur grande majorité, convoqués individuellement, se dérangent, et paraissent content de cette réunion. Pour certains, beaucoup même, c'est l'occasion de modifier l'image qu'ils ont de leur même : intégrer une image positive, devenir moins méprisant pour leur gamin, ce qu'il fait, où il en est... S'intéresser à lui ou à elle...

* pour le jeune, c'est une émotion certes, au départ, de se retrouver avec 4 ou 6 adultes qui lui parlent ou parlent de lui où lui demandent son avis... Mais c'est aussi très constructif pour ces ados. Ça fait deux fois cette année qu'ils vivent cette situation et pour la majorité, elle a été suivie d'un bond en avant plus ou moins important.

Mais ces réunions ont aussi deux graves défauts :

= l'un qui tient à la personnalité et à l'idéal des collègues, le paternalisme, vrai d'abord pour le dirlo chez nous, mais aussi pour la plupart des collègues.

= l'autre, c'est le discours tenu à propos du cursus à suivre où il ne s'agit jamais d'aller, à son rythme, le plus loin possible sur le chemin du niveau V..., mais où il s'agit d'avoir pour objectif ce foutu CAP. On est à la SES pour ça et si on travaille depuis la 6ème, c'est dans ce seul but !! Ce qui me gêne surtout, ce avec quoi je ne peux pas être d'accord, c'est le LEURRE, l'ILLUSION, dans laquelle sont placés à la fois les parents et les jeunes et qui les CONDUIRA OBLIGATOIREMENT pour les 4/5 d'entre eux à peu près, à un nouvel échec, UN VECU D'ECHEC même s'ils ont réussi aux épreuves pratiques du CAP.

LE FAIT DE GARDER LES JEUNES jusqu'à la fin du cursus, c'est-à-dire jusqu'à l'examen a des côtés positifs à condition que la solution soit souple, que chacun puisse partir dès qu'il trouve un emploi ou un contrat d'apprentissage, ou qu'il puisse rester jusqu'à 18 ans s'il en ressent le besoin ou en a le désir. Cette condition remplie, c'est vrai qu'il est qu'il est préférable que les jeunes restent à la SEGPA pour avancer dans les meilleures conditions sur le chemin où ils sont. En effet, ils sont là avec un groupe d'adultes qui les connaît, qui connaît leur niveau, leurs difficultés, et qui en général a reçu une formation (?) pour les guider au mieux, dans une structure qui a., peu de moyens, mais en a quand même. Rien de comparable avec les petits ou grands stages comme ceux de la PAIO etc... qui sont toujours plus ou moins improvisés pour récupérer les jeunes de plus de 16 ans qui sont à la rue en septembre, et qui les laissent souvent aussi désespérés à la fin qu'au début.

Si les conditions de souplesse sont réalisées, je crois que garder les jeunes de plus de 16 ans en aménageant le temps avec ateliers, classe, stages nombreux et variés, ne présente pas d'inconvénient.

Pour moi, moins on s'occupe de gens intelligents, plus l'éducation doit développer l'intelligence donc proposer des situations de recherche et de découverte, des situations de création, etc... Là, on va juste faire le contraire: conditionner, dresser, donner des connaissances déjà ou si vite dépassées...!

Dans une structure ségrégative, pas la plus basse, mais presque, c'est à nouveau créer une fausse élite ; et les pauvres mêmes qui n'arriveront pas à suivre le rythme imposé par des référentiels pour pouvoir présenter le CAP au bout de trois ans, quel vécu et quels sentiments de leur valeur auront-ils ?

C'est renoncer à aider le gamin à développer le don, la qualité qui fait son originalité ; c'est renoncer à l'épanouissement de chacun car (quoi qu'en dise mon directeur) on ne peut tout faire à la fois en 140 jours par an ! C'est l'obligation d'adapter un autre mode d'enseignement qui ne permettra plus de développer les qualités que la majorité des patrons chez lesquels nos jeunes vont en stage, apprécient : goût du travail, sens des responsabilités, organisation, autonomie relative... et c'est tellement dommage de leur enlever ces atouts qui les distinguaient de nombreux élèves de LEP, qui leur donnaient une supériorité !

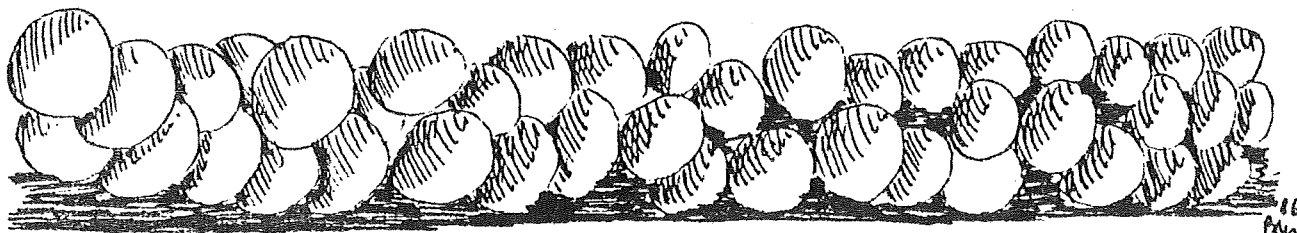
Et je n'insisterai pas sur le danger, tendance bien humaine, que représente le souhait inconscient de nombreux collègues, de jouer au prof de collège ou de LEP... C'est tellement mieux, plus honorable, plus "dans la norme" que d'être instituteur spécialisé !

Pour que le groupe d'élèves puisse travailler dans de bonnes conditions, on ne peut plus supporter les jeunes difficiles, qui perturbent fréquemment. Ainsi, deux mêmes ont été renvoyés de 4ème cette année, qui avaient vécu leur 5ème dans ma classe...

Enfin comme le CEP, le CAP sera très vite un signe aussi distinctif que le "non-diplôme" puisqu'il va être supprimé des LEP où on ne passera que le BEP...!

La boucle est bouclée, c'était le piège, et nous y sommes encore tombés!

Monique MERIC



PROJET PEDAGOGIQUE DE LA SEGPA

adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 juin 1989 et intégré au projet d'Etablissement du Collège.

La Circulaire d'Orientation du 6 février 1989 fixe comme objectif à la S.E.G.P.A. de placer ses élèves sur la voie d'une formation qualifiante, en les préparant au C.A.P. .

FINALITE DE LA S.E.G.P.A.

L'Equipe pédagogique propose donc de définir ainsi la finalité de la S.E.G.P.A. GERARD PHILIPPE:

" permettre à ses élèves en grande difficulté scolaire d'accéder à un niveau d'autonomie suffisant pour s'intégrer convenablement dans la société.

La réalisation des objectifs généraux suivants doit permettre de développer cette autonomie:

- reprendre confiance en soi et effacer le sentiment d'échec,
- découvrir et développer ses aptitudes dans tous les domaines,
- s'approprier les éléments de base des programmes scolaires dans toutes les disciplines, en suivant son propre rythme et en élaborant une méthodologie du travail personnel,
- suivre une formation professionnelle complète visant un niveau V, en liaison étroite avec le monde professionnel (stages...),
- découvrir, comprendre et respecter les règles de la vie en société. "

CRITERES GENERAUX D'EVALUATION

La SEGPA aide les élèves à élaborer leur projet de formation. Dans ce projet, le CAP constitue un objectif à atteindre à plus ou moins long terme. Il n'est pas l'objectif premier.

La SEGPA, en effet, accomplit pleinement sa mission chaque fois qu'elle amène un élève à un niveau suffisant qui permette, en cours de scolarisation, sa réorientation vers une structure de formation plus qualifiante.

Elle se consacre donc aux élèves les plus en difficulté qu'elle conduit jusqu'au terme de la formation de niveau V.

Quelques uns alors obtiennent le CAP complet, d'autres une partie de CAP. Tous les autres ont suivi une formation qu'ils pourront

reprendre ou continuer et faire valider ultérieurement et qui leur permettra d'accéder à un emploi.

Au terme de sa scolarité en SEGPA, l'élève devra donc avoir acquis :

- l'aptitude à conduire sa vie personnelle dans le respect des règles civiques et morales de notre société,
- la maîtrise des instruments de la communication (langage, mathématiques, etc) au moins à un niveau élémentaire,
- l'aptitude à utiliser les méthodes de travail individuel pour poursuivre sa formation,
- l'aptitude à occuper normalement un poste de travail dans une entreprise.

La mise en place de cet outil de formation prendra plusieurs années, le temps que les moyens supplémentaires indispensables soient progressivement attribués et que les enseignants aient reçu une formation :

1989-1990: ANNEE D'ORGANISATION AVEC LES MOYENS EXISTANTS ET DES DEMANDES ADRESSEES A L'ADMINISTRATION

-L'équipe pédagogique de la SEGPA (I.S. et PLP1) sollicite auprès de Monsieur le Recteur un stage de formation à l'utilisation des référentiels. Cette formation conditionne fortement la réussite du projet.

-Le Chef d'Etablissement sollicite l'attribution, pour la rentrée de 1990, des moyens permettant d'assurer de façon complète l'enseignement de la langue vivante (anglais), de l'E.P.S. ,des enseignements artistiques, du dessin industriel.

-Au cours de cette année, on utilise au mieux les moyens disponibles dans l'établissement, à savoir:

- * les enseignants de la SEGPA,
- * les heures supplémentaires pouvant être assurées, notamment en anglais, par les professeurs volontaires du collège ou d'autres établissements

afin de mettre progressivement en oeuvre les programmes et les référentiels des classes préparatoires aux CAP des lycées professionnels.

-La formation professionnelle débute, en classe de 4e, par une période de polyvalence et de première rencontre avec les outils et la matière d'oeuvre. Cette période ne dépasse pas la moitié de l'année scolaire. En premier lieu, elle doit permettre à l'élève de faire le choix d'une famille de métiers; en second lieu, par la réalisation de petits ouvrages simples, elle doit lui permettre d'éveiller le sens du concret et de ses exigences, de vaincre les appréhensions, de freiner les précipitations, d'apprendre à observer les phénomènes au cours d'une activité, d'affiner la maîtrise des gestes, de mémoriser un vocabulaire nouveau. On exclut ici toute "leçon" de technologie.

Tout cela constitue des "pré-requis" indispensables à la formation professionnelle.

Après cette période, la formation professionnelle s'inspirera des programmes officiels en s'adaptant aux projets individuels de formation des élèves, à leur rythme d'acquisition, à leur niveau scolaire.

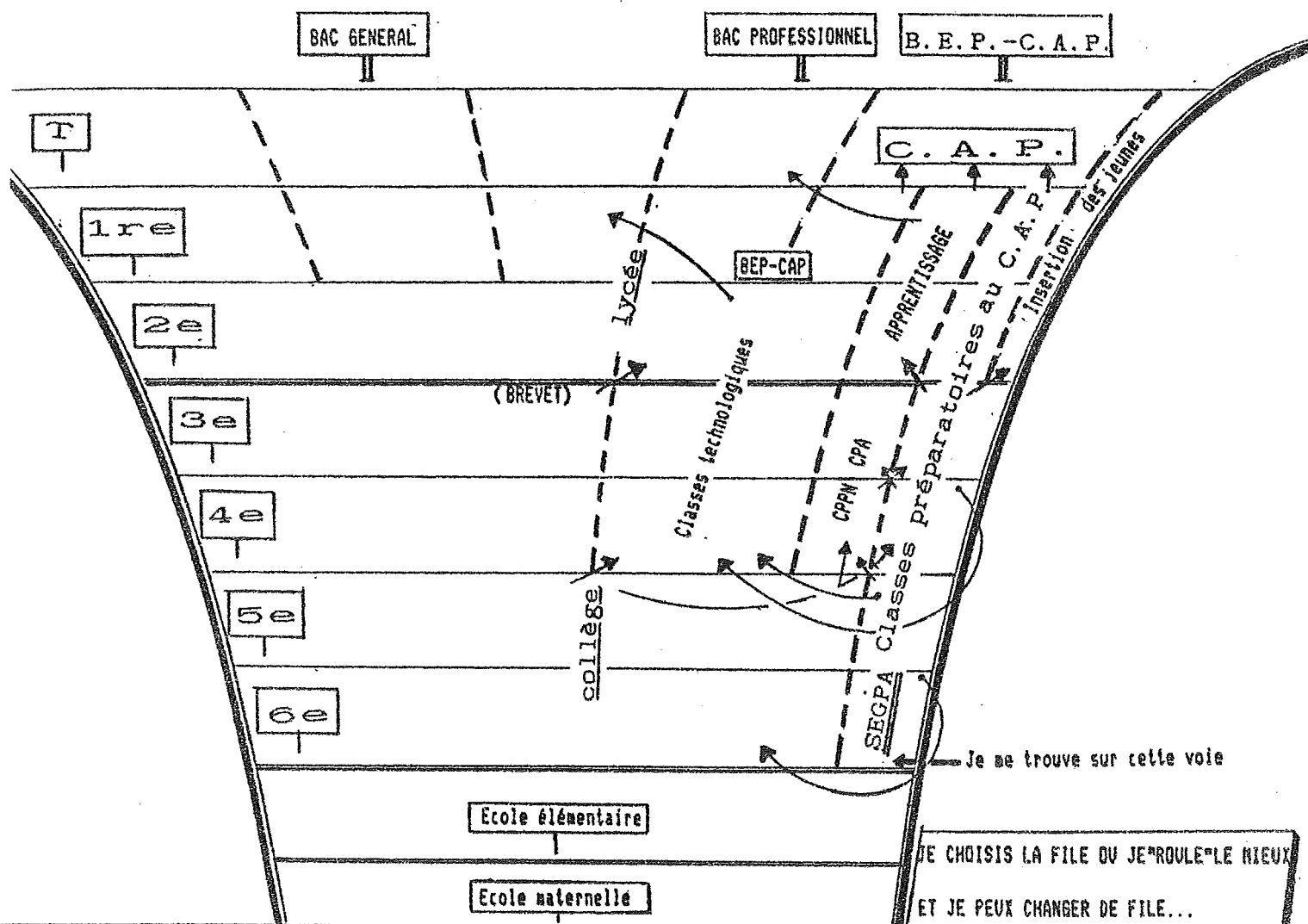
-Les élèves qui restent au-delà de 16 ans, seront préparés à l'entrée éventuelle dans un C.F.A. en approfondissant toutes les disciplines du programme et en mettant au point des méthodes de travail individuel.

-Une campagne d'information sera organisée en direction de l'ensemble du collège, des partenaires éducatifs et sociaux des circonscriptions voisines et du secteur. Elle aura pour thème: le droit à une formation qualifiante pour tous les jeunes (article 3 de la loi d'orientation) et son application aux élèves de la SEGPA.

SCHEMA DE L'ORGANISATION AVEC LES MOYENS EXISTANTS

Personnel actuel:	1/2 EPS						CAP CAP
	1 IS	1 IS	4 P.L.P.				
			1 IS		1 IS		
88-89	6e	5e	4e	4e	3e	3e	
89-90	6e	5e	4e	3e	3e	2e	
90-91	6e	5e	4e	3e	2e	1e	
91-92	6e	5e	4e	3e	2e	1e	
Français	6h	6h	LP (3h)	ICI 4h	LP (2h)	ICI 4h	0 4h
Math	6h	6h	(2,5)	3h	(2,5)	3h	0 3h
Physique	2h	2h	(1,5)	1,5	(1,5)	1,5	0 1,5
H-G-ECO	2,5	2,5	(1h)	1h	(1h)	1h	
Inst.civ.	2h	2h					
Biologie	1,5	1,5					
T.M.	2h	2h					
Monde c.							
légis.pro.					(1h)	1,5	0 1,5
E.F.S.			(1h)	1h	(1h)	1h	0 1h
Ed.art.	2h	2h	(1,5)	1,5	(1h)	1h	0 1h
Ens.Téchn.			(17)	13h	(19)	13h	0 13h
dessin in.				1,5		1,5	1,5
EPS	3h	3h	(2h)	2h	(2h)	2h	0 2h
Langue v.	3h	3h	(2h)	2h	(2h)	2h	0 2h
TOTAL	30h	30h	30,5		30,5		30,5

CARTE D'ORIENTATION



RESEAUX

Après la parution d'un texte ou "projet de texte" sur la mise en place de réseaux de soutien aux enfants en difficultés, voici la réponse officielle de la Commission Enseignement Spécialisé.

Ce texte a été envoyé, par l'intermédiaire de l'I.C.E.M., au Ministère de l'Education Nationale.

Il a aussi été envoyé aux syndicats concernés (enseignants, rééducateurs, psychologues).

Notre réflexion ne doit pas s'arrêter là, elle doit aller vers la construction d'un ensemble de propositions pour les enfants en difficultés. Si ce travail vous intéresse, contactez nous.

Suite à la publication du rapport d'évaluation du G.A.P.P en 1987, un projet de circulaire définissant la place et l'organisation de réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés est en cours de mise au point définitive.

Ce texte se substituerait aux circulaires du 09/02/70 et du 25/05/76 qui créaient les G.A.P.P et classes d'adaptation et précisaient leurs modalités de fonctionnement et de développement.

L'objet de la présente circulaire est donc d'adapter les dispositions anciennes aux données actuelles du monde scolaire.

Nous nous permettons, Monsieur le Ministre, d'apporter ci dessous les remarques et réactions que ce projet a suscitées.

Nous y trouvons des mesures positives :

L'enfant est au centre des préoccupations.

Adapter l'action pédagogique et le fonctionnement de l'institution scolaire aux caractéristiques des élèves, notamment ceux qui éprouvent des difficultés particulières dans l'acquisition et la maîtrise des apprentissages fondamentaux s'impose comme un devoir.

L'aide à l'enfant en difficultés est l'affaire de tous les co-éducateurs et en premier lieu celle du maître de la classe.

Il faut rappeler que la première aide à apporter aux élèves relève de leurs propres maîtres dans le cadre d'une pédagogie différenciée.

L'effort d'intégration y est affirmé.

L'effort doit être poursuivi afin que l'intégration scolaire des enfants handicapés devienne l'une des caractéristiques du fonctionnement du système éducatif.

Les compétences de chacun y sont respectées.

Les aides spécialisées s'exercent dans les limites des domaines de compétences de chacun des intervenants et affirment nettement leur responsabilité.

Les différents types d'aide y sont clairement définis

aide à dominante pédagogique en classe d'adaptation fermée ou en regroupement d'adaptation sous la responsabilité du maître E.
aide à dominante rééducative par les maîtres G.

L'évaluation formative de l'élève est envisagée

Dans tous les cas, on donnera à l'élève le rôle actif dans l'appréciation de ses progrès et de son niveau.

La formation continue est fortement conseillée au personnel A.I.S

Cette circulaire présente aussi, à notre avis, de nombreux manques et de graves dangers que nous voudrions ici souligner.

Elle demande, dans la réalité, de gérer plus et mieux sans aucun moyen concret préalablement défini.

"...Le dispositif départemental est étudié et arrêté après recensement des besoins..."

Cette organisation risque de ne déboucher, en fait, que sur la mise en place d'aides ponctuelles qui ne seront que dispersion et saupoudrage pour répondre aux multiples demandes émanant d'un secteur élargi (la circulaire partant du principe légitime que tous les enfants en difficultés devraient pouvoir bénéficier d'aides)

Nous regrettons que les réseaux d'aide spécialisées aux enfants en difficultés n'intègrent pas tous les enfants de l'école, en particulier, les classes de perfectionnement.

Cela semble en contradiction avec les objectifs d'intégration clairement énoncés. Nous craignons, d'autre part, que cela favorise à terme l'exclusion du milieu scolaire de certains enfants, entre autres certains d'entre aux classés : "déficients intellectuels légers".

EVALUATION - COORDINATION

Les membres du réseau seront ceux du G.A.P.P actuel plus ceux qui viennent collaborer ponctuellement à leur travail (travailleurs sociaux, thérapeutes...), puis le maître E et nouveauté : un coordonnateur.

Ce coordonnateur est, nous dit-on, l'élément qui permettra au réseau de réaliser un équilibre institutionnel. Il sera un directeur d'école, nommé par l'I.D.E.N.

- sera-t-il compétent, disponible pour réaliser ce travail ?

- quelles connaissances aura-t-il des diverses écoles couvertes par le réseau, des équipes en place, des difficultés des enfants et des pédagogies adaptées ?

".. le coordinateur harmonise les tâches et les actions des intervenants spécialisés en liaison avec les écoles et les différents partenaires.."

L'expérience des G.A.P.P permet de réaffirmer la nécessité d'un travail d'équipe. Y-a-t-il pour autant nécessité d'un coordonnateur spécifique ?

A plus forte raison si celui-ci ne connaît pas ou peu le travail et les lieux d'exercices des intervenants ?

".. l'I.D.E.N arrête après concertation avec les membres des réseaux de sa circonscription et notamment avec le coordonnateur les principes de l'organisation.."

".. les différents acteurs du réseau devront avec l'aide du coordonnateur régulièrement consulter le tableau de bord.."

"..les pratiques évaluatives qui font partie des missions des I.D.E.N garantissent la qualité des actions, leur perfectionnement possible, leur crédibilité auprès des enfants, des parents et des maîtres.."

Nous sommes pour une évaluation prospective et formative qui permette de préciser l'indication d'aide à l'enfant et de mieux repérer l'évolution de celui-ci.

Mais l'insistance avec laquelle cette notion est abordée dans cette circulaire nous la rend plus que suspecte.

Sous prétexte d'évaluation, n'assistons nous pas à une bureaucratisation à outrance, à la mise en place de contrôles plus que d'évaluation du travail des intervenants, à la dépossession de leurs responsabilités ? Nous avons les pires craintes sur ce point.

ET LA PREVENTION ?

Cette circulaire n'en parle pas . Oubli ? Volonté délibérée ? Les textes s'adressent plus à l'école primaire dans une volonté de correction qu'à l'école maternelle dans une optique de prévention. Cette démarche est en contradiction avec la plupart des recherches scientifiques actuelles qui préconisent une intervention préventive précoce.

ET LES MOYENS ?

Vouloir répondre aux besoins est ambitieux et légitime à la fois. Quels moyens nouveaux seront dégagés pour répondre de façon adaptée à cette orientation ?

Quelles mesures seront prises pour que la concertation nécessaire entre les intervenants et les instituteurs concernés puisse se réaliser sur le temps scolaire ?

Quelles formations seront mises en place pour les différents intervenants en ce qui concerne la spécificité des aides à apporter et la pédagogie différenciée ?

Rien n'est dit dans ce domaine si ce n'est sur le mode restrictif lorsqu'on indique que les actions d'aides spécialisées seront réalisées en fonction des moyens mis à la disposition des responsables départementaux. Ces moyens seront ils adaptés aux besoins ?

ET LES STRUCTURES ACTUELLES ?

Qu'advient-il, une fois ces réseaux mis en place des classes de perfectionnement existant actuellement et des enfants qui les fréquentent ?

Seront ils concernés par les réseaux d'aides et comment ? Retourneront ils dans des classes ordinaires au risque de ne pouvoir suivre une scolarité adaptée à leurs besoins ?

Seront ils orientés vers des établissements accueillant ordinairement des enfants aux difficultés plus "lourdes" et totalement inadaptés à leurs problèmes ?

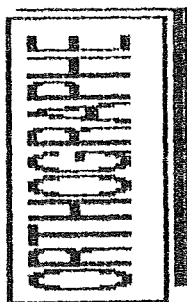
Nous attendons, Monsieur le Ministre, des réponses à ces questions sur l'avenir des structures actuelles de l'A.I.S.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, nous réaffirmons notre accord avec les objectifs énoncés par cette circulaire sur les réseaux d'aide spécialisés mais nous dénonçons ses modalités pratiques de mise en oeuvre.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour la Commission
Enseignement Spécialisé
de l'I.C.E.M
Pédagogie Freinet

Didier MUJICA



Fichier de références orthographiques

Dominique RIPARD

J'utilise actuellement le fichier de références orthographiques mis au point par Didier Mujica dans ma classe de perfectionnement, mais par manque de moyens reprographiques, j'ai été dans l'obligation de l'exploiter différemment. Ce que je propose donc, est de vous expliquer comment je l'ai mis en oeuvre.

1 - Matériel utilisé

Pour toute ma classe (10 élèves) je ne possède qu'un seul fichier.

De plus chaque élève dispose d'un carnet, qui lui sert d'outil de référence personnel.

2 - Utilisation

De la même manière que Didier, à l'occasion des différentes productions des élèves, je souligne dans le texte ou indique en début de ligne la présence d'une faute - suivant le niveau de l'élève - tout en précisant le numéro de la fiche à laquelle l'enfant devra se rapporter pour corriger son erreur.

Au moment de sa correction l'enfant va chercher dans le fichier la ou les fiche(s) qui le concernent. Il corrige sa faute et inscrit dans son carnet les mots qu'il a du rectifier ou le sujet traité par la fiche (par exemple, le pluriel des noms).

Ainsi, en consultant son carnet, chaque enfant sait exactement quels nouveaux mots il a à acquérir. Pour contrôler que l'orthographe de ceux-ci est bien assimilée, les enfants se font, une fois par semaine des dictées à deux à partir de leur carnet respectif. Si le mot est correctement orthographié, l'enfant se met un point vert face au mot sur son carnet, sinon il se met un point rouge qui lui indique que le mot sera à apprendre à nouveau.

Les dictées portent donc systématiquement sur les mots signalés par un point rouge, ainsi que les nouveaux mots inscrits dans le carnet.

Périodiquement, il semble cependant nécessaire de faire des contrôles sur l'ensemble des mots inscrits dans le carnet. Cela permet de vérifier si l'orthographe de certains mots "anciens" a été définitivement acquise.

3 - Ajouts au fichier

Les fautes que j'ai rencontrées dans les productions de mes élèves m'ont obligé à rajouter quelques fiches :

- mots clé de la correspondance : chers, est-ce-que, aujourd'hui, au revoir ...

- Utilisation de formes courantes des verbes être et avoir :

* je t'ai	
* tu m'as	tu t'es
* il m'a	il s'est
* il t'a	
* tu m'avais...	

4 - Variante possible

Un répertoire peut remplacer le carnet classique. Cela permet à l'enfant de créer son propre dictionnaire. Néanmoins, je n'ai pas retenu cette solution car son emploi pour le travail d'apprentissage de l'enfant et lors des dictées m'a semblé moins aisé, obligeant à consulter le répertoire lettre après lettre. Cette option peut cependant être intéressante, car elle offre en plus l'avantage de faire comprendre l'organisation d'un dictionnaire.

En espérant que cette organisation sera utile ou donnera d'autres idées à certains d'entre vous.

Dominique Ripard

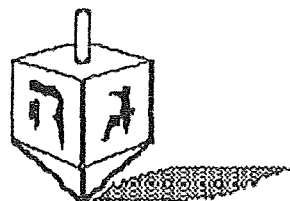
Le clown

Un jeu de lecture pour non-lecteurs utilisé en maternelle et pouvant être repris dans des classes spécialisées.

Paule Renaudat

Objectifs :

- l'utilisation de l'écrit dans une situation vraie de lecture (lire pour habiller le clown)
- développement des perceptions visuelles (reconnaissance de mots)



Matériel :

Un dé : sur chaque face, un mot :

nez - cheveux - noeud papillon - veste - pantalon - chaussures

nez ==

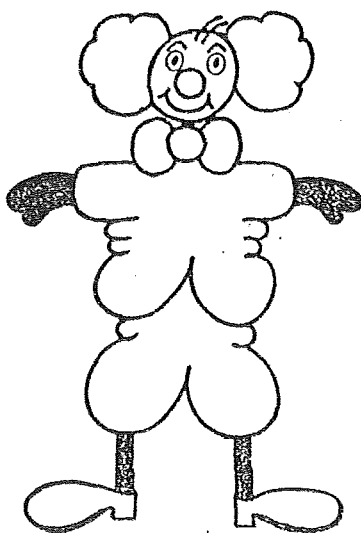
cheveux ==

noeud papillon ==

veste ==

pantalon ==

chaussures ==



Des cartes identiques :
autant de cartes que de
joueurs.

Dans une boîte, les
éléments découpés
(nez, cheveux, noeud
papillon, veste,...) pour
habiller le clown.

Règle du jeu

Chaque joueur lance le dé et prend dans la boîte l'élément correspondant au mot lu sur le dé.

Si l'élément est déjà posé, le joueur passe son tour.

Gagne celui qui a habillé son clown le premier.

HOMARDS

"Les HOMARDS, quand ils changent de carapace, perdent d'abord l'ancienne et restent sans défense, le temps d'en fabriquer une nouvelle. Pendant ce temps là, ils sont très en danger. Pour les adolescents, c'est un peu la même chose. Et fabriquer une nouvelle carapace coûte tant de larmes et de sueurs que c'est un peu comme si on la "suintait". Dans les parages d'un homard sans protection, il y a presque toujours un CONGRE qui guette, prêt à le dévorer. L'adolescence, c'est le drame du homard ! Notre congre à nous, c'est tout ce qui nous menace, à l'intérieur de soi et à l'extérieur, et à quoi bien souvent on ne pense pas. "

"Paroles pour adolescents ou le complexe du homard" de Françoise DOLTO et Catherine DOLTO-TOLITCH chez Hatier : un livre à lire, à faire lire aux parents, éducateurs... et à ne pas hésiter à laisser traîner dans les mains des homards (les adolescents) pour parler de leurs problèmes : amitié, amour, sexualité, violence, drogue, honte, parents, adultes...

BULLETIN OFFICIEL

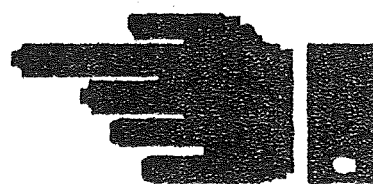
Au B.O n° 45 du 14 décembre 1989 : deux textes à connaître :

- Modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents déficients ou inadaptés scolaires par les établissements et services d'éducation spéciale.

- Modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents handicapés moteurs par les établissements et services d'éducation spéciale.

On pourra y lire entre autres : "L'éducation en établissement d'éducation spéciale ne peut être qu'individualisée. Elle est, en effet, motivée par rapport à l'école ordinaire par la nécessité de répondre à des besoins spécifiques complexes qu'a en l'occurrence permis de révéler une évaluation approfondie et périodiquement renouvelée. Le rythme des acquisitions, en particulier, sera propre à chaque enfant."

La mise en place d'apprentissages individualisés serait-elle réservée à l'éducation spéciale ? Etonnant, non ?



Le point sur CHANTIERS

Au 1er janvier 1990, nous en étions à 184 abonnés à CHANTIERS. Nous nous étions fixés comme premier objectif d'atteindre le chiffre de 200 abonnés pour arriver à un équilibre financier minimum. Nous ne sommes plus loin de cet objectif.

A chacun de nous de continuer à présenter CHANTIERS autour de nous...

Les finances : Il nous reste en caisse actuellement environ 26000 F, ce qui nous permet d'envisager la fin de l'année de manière sereine sans nous permettre toutefois de folles dépenses ou d'investissements.

Au niveau technique : l'organisation mise en place à la rentrée de Septembre (Comité de rédaction de trois personnes + tirage par le Groupe Lyonnais) fonctionne à merveille. Les délais sont respectés, les factures sont payées... et les petits détails sont réglés par télématique ou téléphone.

ECHANGES

Deux groupes de travail ponctuels se sont mis en place autour de Michel ALBERT sur :
- le questionnaire du Ministère reçu dans les écoles.
- le texte sur les réseaux d'aide aux enfants en difficultés.

Ce dernier groupe voudrait maintenant réfléchir sur nos propositions concrètes pour l'aide aux enfants en difficultés

Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes...pourrions nous dire..

Et pourtant, nous souhaiterions encore plus...

Que CHANTIERS devienne réellement le Journal de nos classes, de nos pratiques, de nos outils, de nos idées, lieu d'échanges et de communications des praticiens confrontés aux difficultés des enfants.

Que chaque lecteur donne son avis sur CHANTIERS, sur ses contenus, sa forme, les écrits, les infos mais aussi sur ce qu'il aimerait y lire, y trouver...

Si tu trouves des idées dans CHANTIERS
CHANTIERS a aussi besoin de tes idées

P.S : Dans ce numéro , deux nouveaux écrivains : Paule et Dominique . Dans le prochain , toi ?

dans le cadre de l'institution scolaire.

Pour tout contact :

Michel ALBERT

MASSAIS

79150 ARGENTON CHATEAU

STAGE

1990 année sans Congrès pour l'I.C.E.M. .. année de stage d'été pour la Commission E.S..

Il nous faut dès maintenant penser à sa préparation.

Qui souhaite y participer ?

Quelles dates conviennent le mieux ?

Quels contenus : un stage sur un thème précis ou sans thème avec du travail à la carte ?

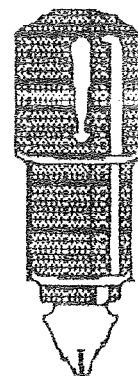
Vos avis.....

JOURNEES	D'ETUDES
I.C.E.M	

Réservez ces dates : du 11 au 16 avril pour les Journées d'Etudes de l'I.C.E.M.

Thème pédagogique :
Individualisation et
personnalisation des
apprentissages.
Evaluation.

On s'y retrouve ??



Renseignements

Inscription

- Remplir la fiche ci-jointe.
- Joindre **obligatoirement** un premier versement de 150 F, le solde et les options étant réglés à votre arrivée. (5 F vous sont demandés à la place de l'enveloppe et du timbre habituel).
- Adressez le tout **avant le 3 mars 1990** à l'adresse indiquée. Passée cette date, nous ne pouvons garantir les repas et hébergement qui sont limités à 200.

Lieu

Les Journées d'Etudes auront lieu au LEP de Cavaillon, rue A. Jauffret, 84300 Cavaillon

Durée

L'accueil se fera le **mercredi 11 avril** à partir de 14 h. La fin des travaux aura lieu le **dimanche soir 15 avril**. Le LEP devra être remis le 16 à 12 h.

- **Attention :** selon l'option Découverte du Milieu, il faudra compter un jour supplémentaire avant, soit le mardi 10 avril (voir fiche ci-jointe).

Accès

- Gare SNCF d'Avignon (ligne Marseille - Avignon - Lyon) correspondance pour Cavaillon (ligne Avignon - Salon - Marseille).
- Les bus en provenance d'Avignon s'arrêtent à la gare de Cavaillon.
- Un service de navette fonctionnera en gare de Cavaillon. Signalez votre arrivée SVP.
- Par autoroute : sortie Cavaillon. Accès au LEP (voir plan).

Autres renseignements

- **Camping-car :** des emplacements au LEP. Utilisation des sanitaires au LEP.
- **Camping possible** au Camping de la Durance (5 mn du LEP) ou ailleurs. Demander la liste.
- Il est interdit de fumer dans les locaux du LEP à cause des dispositifs de sécurité. On peut fumer à l'extérieur sur le patio. Animaux interdits.
- **Accueil-enfants :**
 - moins de 5 ans : garderie Coopérative avec une animatrice.
 - de 5 à 16 ans : animations avec deux monitrices. Centre aéré possible. S'y inscrire.

L'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne

Pédagogie Freinet

Journées d'Etudes 1990

*Des JE "Au cœur du Bon".
Au pays du Soleil
et du Mistral.
Des JE en Provence,
au pied du Luberon,
et des vacances
avant... après...
ou une journée
pour découvrir
les belles pierres
de nos vieux villages.
Pas de Lavande...
mais du miel !
Et pour les melons ?
Revenir en juillet !*

**Du 10 au 16 Avril
au LEP Hôtelier
de Cavaillon**

Une ville de Soleil



L'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne

Pédagogie Freinet

Journées d'Etudes 1990

du 10 au 16 Avril 1990
au LEP Hôtelier
Cavaillon
Une ville de Soleil

Découverte du milieu

Pour ceux qui le désirent, une journée "Découverte du Milieu" est organisée. Elle aura lieu une journée avant les Journées d'Etudes : le mercredi 11 avril 90.

Remplissez la fiche ci-dessous, et n'oubliez pas la date limite !

Le mercredi 11 vous pouvez choisir un circuit parmi ceux qui vous sont proposés avec cartes et renseignements nécessaires.
Le pique-nique de midi sera fourni.

1/ Journée en Avignon

2/ L'Isle/Sorgue, Fontaine de Vaucluse, Lagnes, Cabrières d'Avignon, Village des Bories, Gordes.

3/ De Cavaillon à Apt par les villages du Luberon : Oppède, Ménerbes, Lacoste, Bonnieux, Roussillon.

Nom, prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Nombre de participants _____ × 130 F = TOTAL _____

Ci-joint un chèque de _____ F (ordre IDEM 84-JE)

J'arriverai le mardi 10 à _____ h

J'aurai un véhicule OUI ☐ NON ☐

Je pourrai transporter _____ personnes.

Inscription

A renvoyer impérativement avant le 3 mars 90 à :
Georges Février, Ecole, 84530 Villelaure

Nom, prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Adhèrent ICEM

OUI ☐

NON ☐

Membre : du secteur _____

du G.D. _____

autre _____

Hébergement envisagé

Chambre au Centre ☐

Hôtel ☐

Camping ☐

Camping-Car ☐

Accueil/Animation pour enfant

Age : Nombre :	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.	Tarif	Nb	Montant
Ptit. Déj.						15 F		
Repas midi						40 F		
Repas soir						40 F		
Chambre						35 F		
Inscriptions	Adhérent ICEM : 250 F							
	Non-adhérent : 350 F							
(Chèque libellé à l'ordre de : IDEM 84-J.E.)							Total	

* Joindre obligatoirement un premier versement de 150 F + 5 F (frais de courrier).

Inscription tardive : Une majoration de 100 F sera appliquée à toute inscription reçue après le 3 mars.

J'arriverai en gare SNCF de Cavaillon le _____ à _____

en voiture le _____ vers _____

en _____ le _____ vers _____

Je demande

Fichets Congrès SNCF ☐

Programmes ☐

du centre aéré, des sorties ☐

Horaires des trains et cars ☐

Liste des Hôtel ☐

Liste des campings ☐

Inscription garde-enfants ☐

J'autorise OUI ☐ NON ☐ à mettre mon nom sur la Liste Acti.

MINISTERE

Au cours d'une rencontre Comité Directeur de l'ICEM / Ministère, des questions ont été posées sur l'avenir de l'enseignement spécialisé.

Réseaux : la circulaire sur les réseaux (cf Chantiers 5 et texte dans ce même numéro) est revenue au Ministère pour mise au point. Un volet Prévention y sera rajouté. Elle paraîtra dans environ deux mois.

Quant aux classes de perfectionnement, le Ministère n'en parle pas mais il ne parle pas de tout (sic!). Aucun projet dans les cartons du Ministère sur ces classes. Elles existent donc toujours... à suivre donc !

CLIN.... HIC!

Dans une circonscription de Béziers, une tendance nouvelle : on envoie en classe de perfectionnement, sur décision du président de la CCPE ou de la CDES, des primo arrivants car la classe d'initiation affiche complet.

Cette tendance existe elle ailleurs? N'hésitez pas à signaler ce type d'anomalie pour intervention auprès du Ministère.

Ecrire à CHANTIERS. _____

COPIE SERVICE

Besoin d'un ancien article, de documentation... n'oubliez pas...

Serge JAQUET - Maison Burnet- Rive Gauche- 73200 ALBERTVILLE se met en quatre pour vous la trouver et vous l'envoyer contre remboursement des frais.

SIDA

"Dans ma classe, des gamins demandent à ce que l'on parle du SIDA, savoir ce que c'est...

Je compte partir de leurs représentations mentales sur le sujet.

Mais et après ?? "

Qui peut aider Patrick ? Qui a vécu cela dans sa classe (sur le SIDA, la drogue, la sexualité...) ?

Et si on en parlait dans CHANTIERS?

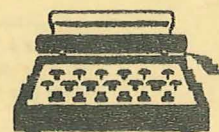
EVALUATION

Formatrice dans la formation professionnelle (mesures pour les jeunes 16-25 ans et chômeurs de longue durée), je suis à la recherche d'outils me permettant de faire des positionnements individuels que les stagiaires pourraient utiliser pour faire leurs propres grilles d'objectifs en Français (orthographe, grammaire...) " Qui peut aider Anne ?

Lui écrire : Ann PAN-MORIZUR
Centre de Formation Le Naridel
36, avenue du Pont St Roch
81500 LAYEUR

Et pourquoi pas un groupe de réflexion sur la formation pour adolescents en rupture d'école ou encore à l'école et d'adultes ?

Tous vos écrits, réactions, appels à
Michel LOICHOT
71, rue du Château
77100 NANTEUIL les MEAUX



Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial

La Commission Enseignement Spécialisé de l'ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet), déclarée en Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial, organisée au niveau national en structures coopératives d'échanges et de travail, a pour objectifs :

- la lutte permanente contre les pratiques ségrégatives dans l'institution scolaire
- la réflexion sur les pratiques pédagogiques et leur adéquation aux difficultés des enfants et à leurs besoins dans la société actuelle
- la recherche de solutions pour pallier les carences du système éducatif
- la formation des praticiens

CHANTIERS

CHANTIERS est le bulletin coopératif d'échanges et de réflexions de la Commission Enseignement Spécialisé. Il est élaboré à partir des apports des lecteurs et des travailleurs des circuits d'échanges.

L'abonnement comprend douze numéros (soit environ 250 pages).

Pour tout contact avec la Commission:

Didier MUJICA
18 rue Ferrée
ASNIERES
18000 BOURGES

Articles pour CHANTIERS:

Michel LOICHOT
31 rue du Château
77100 NANTEUIL les MEAUX

Directeur de la Publication: D. VILLEBASSE - 35 rue Mauve - 59200 TOURCOING
Commission Paritaire des Papiers et Agences de Presse n° 50060
Imprimerie Spéciale: Ecole Célestin Freinet - IMP Clair Jole -

69070 - LAMURE S/ AZERGUES